BOUCLE À BIOPSIE

N'arrêtez pas les prélèvements !

Pour certains d'entre vous, l'usage de la boucle à biopsie n'est plus une obligation pour identifier vos bovins dans le cadre de la lutte contre le BVD. Et pourtant, Elevéo se mobilise aux côtés de l'Arsia pour vous convaincre de poursuivre cette utilisation et le prélèvement d'ADN. Pourquoi ? On vous explique nos raisons dans cet article.

P. Mayeres et M-H. Buron, Elevéo asbl et Ch. Quinet, Arsia asbl

Depuis 2019, les élevages indemnes de BVD n'ont plus l'obligation de réaliser des biopsies auriculaires. Et pourtant, nous vous encourageons vivement à poursuivre l'envoi d'ADN des veaux nouveaux-nés. En effet, depuis le 1er août 2018, l'Arsia et Elevéo ont mis sur pied une biothèque.

UNE BIOTHÈQUE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une biothèque, c'est une collection d'ADN prélevé à la naissance de chaque bovin via l'usage des boucles à biopsie. Cette collection est stockée dans des congélateurs. A ce jour, près d'un million de bovins sont ainsi génétiquement répertoriés. Tous les échantillons ne font pas l'objet d'une analyse, mais la matière est disponible pour procéder à celle-ci si cela s'avère nécessaire.

QUELLE EN EST L'UTILITÉ ?

Les usages potentiels de la biothèque sont multiples. Tout d'abord pour l'éleveur qui pourra à tout moment demander une analyse ADN de son animal sans devoir recourir à un nouveau prélèvement. Cela pourra concerner des analyses de filiation classique, mais aussi de caractéristiques génétiques, des estimations de valeurs génomiques ou des conseils d'accouplement affinés. Chez Elevéo, les prélèvements historiques devraient ainsi progressivement disparaitre au profit de l'usage de cette biothèque.

La biothèque pourra également permettre d'apporter des garanties de traçabilité supplémentaires, tant à l'éleveur qu'au consommateur. Grâce à la biothèque, pour 100 % des animaux nés depuis 2018, la garantie locale, associée potentiellement à une caractéristique de troupeau (p.ex. bio) ou de l'animal (p.ex. sa race), pourra être établie ! Grâce à cet outil, il est désormais possible de comparer l'ADN d'un morceau de viande à celui de la biopsie d'oreille réalisée à la naissance.

© *Arsia*

La biothèque permettra en outre de nombreuses autres valorisations en terme de traçabilité sanitaire (perte des 2 boucles d'un animal, vérification de l'identification d'un bovin vivant ou abattu…).

A PARTIR DE QUAND SERA-T-ELLE EXPLOITABLE ?

Techniquement tout est en place pour son exploitation, toutefois différentes modalités administratives et informatiques doivent encore être mises au point pour lancer son utilisation en routine. Nous espérons pouvoir le proposer dans les prochains mois.

Il est donc important que vous continuiez à l'approvisionner, sans quoi demain certains de vos animaux ne pourront pas bénéficier de l'ensemble des services offerts sans passer par un nouveau prélèvement. En plus, cette poursuite n'engendre aucun frais pour vous. Il n'y a dès lors aucune hésitation à avoir !